L'Accompagnement à Domicile

Domiciles individuels, partagés ou groupés
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

Ouvert en 2007, le service d'accompagnement à la vie sociale a pour mission l'accompagnement de personnes adultes en situation de handicap moteur vivant ou souhaitant vivre à domicile. Le service contribue à la réalisation des projets de la personne par un accompagnement adapté. Il favorise le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilite l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

L'équipe pluridisciplinaire accompagne les personnes dans le cadre d'un projet personnalisé, dans différents domaines : accès aux droits, logement, aides techniques, aide humaine, déplacements, loisirs, vacances, vie relationnelle…

Le SAVS intervient sur l'ensemble du département des Côtes d'Armor à partir des bureaux du service situé à Plérin et Lannion. Les intervenants se déplacent au domicile des usagers.

L'équipe est composée de :

- directeur
- coordinateur
- secrétaire
- assistants sociaux
- ergothérapeutes
- psychologue
- animateur social
- AMP

Le service travaille en lien avec un grand nombre de partenaires sociaux, sanitaires ou médico-sociaux.

Une orientation vers un SAVS par la Commission de Droits et de l'Autonomie de la Maison départementale des Personnes Handicapées est nécessaire pour être accompagné.

Le SAVS est financé par le Conseil général des Côtes d'Armor.

Conception & impression : APF 3C concept 02 98 59 58 09

Contacts

Plérin (adresse principale)
1A avenue du Chalutier-sans-pitié
22190 PLÉRIN
Tél. : 02 96 33 71 96
Fax : 02 96 61 08 01
Mail : sesvad.saintbrieuc@apf.asso.fr

Lannion (antenne)
5 place Saint-Yves - Kerhuel
22300 LANNION
Tél. : 02 96 48 53 37
Fax : 02 96 48 51 49

L'Accompagnement à Domicile

Service d'Accompagnement Médico Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

Le SAMSAH a pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soins, de contribuer à la réalisation des projets des personnes en situation de handicap, en favorisant le maintien, la restauration des liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

L'équipe pluridisciplinaire accompagne les personnes dans le cadre d'un projet personnalisé , dans différents domaines : accès aux droits, logement, aides techniques, aide humaine, déplacements, loisirs, vacances, vie relationnelle, accompagnement à la santé et aux soins

Le SAMSAH intervient sur l'ensemble du département des Côtes d'Armor à partir des bureaux du service situé à Plérin et Lannion. Les intervenants se déplacent au domicile des usagers.

L'équipe est composée de :

- directeur
- coordinateur
- secrétaire
- assistants sociaux
- ergothérapeutes
- psychologue
- animateur social.
- médecin
- infirmiers
- aides-soignants
- aide médico-psycholog.

Le service travaille en lien avec un grand nombre de partenaires sociaux, sanitaires ou médico-sociaux.

Une orientation vers un SAMSAH par la Commission de Droits et de l'Autonomie de la Maison départementale des Personnes Handicapées est nécessaire pour être accompagné.

Le SAMSAH est financé par le Conseil général des Côtes d'Armor et l'Agence Régionale de Santé.

Conception & impression : APF & concept 02 98 59 58 09

Contacts

Plérin (adresse principale)
1A avenue du Chalutier-sans-pitié
22190 PLÉRIN
Tél. : 02 96 33 71 96
Fax : 02 96 61 08 01
Mail : sesvad.saintbrieuc@apf.asso.fr

Lannion (antenne)
5 place Saint-Yves - Kerhuel
22300 LANNION
Tél. : 02 96 48 53 37
Fax : 02 96 48 51 49

L'Accompagnement à Domicile

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Le SAAD concoure à la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne et au maintien ou au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

Il assure, au domicile des personnes ou à partir de leur domicile, des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires de la vie et les actes essentiels lorsque ceux-ci sont assimilés à des actes de la vie quotidienne, hors ceux réalisés, sur prescription médicale, par les services.

Ces prestations s'inscrivent dans un projet individualisé d'aide et d'accompagnement élaboré à partir d'une évaluation globale des besoins de la personne.

Elles sont réalisées par des auxiliaires de vie sociale qui interviennent selon un planning défini avec la personne, entre 7 h et 22 h tous les jours de la semaine. Une veille de nuit est assurée dans les habitats groupés et partagés.

Le service se répartit sur deux territoires :
- Saint-Brieuc et sa périphérie
- Lannion et sa périphérie.

Le SAAD est composé de :
- un directeur
- un coordinateur
- des adjoints aide humaine répartis entre les 2 antennes
- un référent qualité
- 2 équipes d'auxiliaires de vie

Selon les missions confiées par le Conseil Général d'autres professionnels peuvent compléter ce service.

La Prestation de compensation du handicap est versée au service selon le montant horaire fixé par le Conseil Général qui autorise le service.

Conception & impression : APF 3C concept 02 98 59 58 09

Contacts

Plérin (adresse principale)
1A avenue du Chalutier-sans-pitié
22190 PLÉRIN
Tél. : 02 96 33 71 96
Fax : 02 96 61 08 01
Mail : sesvad.saintbrieuc@apf.asso.fr

Lannion (antenne)
5 place Saint-Yves - Kerhuel
22300 LANNION
Tél. : 02 96 48 53 37
Fax : 02 96 48 51 49

L'Accompagnement à Domicile

Service Mandataire

Le service mandataire est un service agréé d'aide à la personne. Sur la base d'un mandat, il accompagne les personnes en situation de handicap dans leur fonction d'employeurs d'assistants de vie. Il recherche et propose des candidats aux postes à pourvoir. Il propose la rédaction des contrats de travail en CDI ou CDD de remplacement.

Il établit toutes les déclarations sociales, les bulletins de salaires, les documents de fin de contrat.

Il apporte soutien, informations et conseils lors de difficultés.

Le service intervient dans tout le département des Côtes d'Armor, quel que soit l'âge. Il peut aider à l'organisation d'une intervention d'assistants de vie 24h/24.

L'équipe est composée de :

- directeur
- coordinateur
- techniciens administratifs et comptables.

Le financement du service est assuré par la facturation de frais de gestion tels que prévus dans le montant de la Prestation de compensation du handicap, tarif mandataire.

Conception & impression : APF 3e concept 02 98 59 58 09

Contacts

Plérin (adresse principale)
1A avenue du Chalutier-sans-pitié
22190 PLÉRIN
Tél. : 02 96 33 71 96
Fax : 02 96 61 08 01
Mail : sesvad.saintbrieuc@apf.asso.fr

Lannion (antenne)
5 place Saint-Yves - Kerhuel
22300 LANNION
Tél. : 02 96 48 53 37
Fax : 02 96 48 51 49